

## ALERTE N° 9

### ENTENTE DE PRINCIPE

#### Une décision difficile

Le comité de négociation a pris la décision très difficile de recommander au Conseil exécutif national d'accepter ces ententes de principe. Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions, mais nous avons obtenu les éléments essentiels pour parvenir à un règlement négocié.

- 1. Sécurité de la retraite** – Nous avons protégé notre régime de retraite à prestations déterminées pour l'ensemble des participantes et participants actuels et futurs au régime. Nous avons évité une augmentation des primes du régime de soins de santé complémentaire et du régime de soins dentaires des membres à la retraite. La sécurité de la retraite de nos membres est donc assurée.
- 2. Équité salariale** – Nous avons négocié un processus de révision de l'équité salariale qui ne s'enlisera pas devant les tribunaux pendant des dizaines d'années. Ce processus prendra 19 mois, et les membres FFRS en connaîtront les résultats rapidement.
- 3. Non aux reculs** – Nous étions résolus à obtenir de nouvelles conventions collectives exemptes de reculs, et nous avons réussi.
- 4. Générations futures** – Nous n'avons pas laissé tomber les futures générations de travailleuses et travailleurs des postes. Nous avons refusé des régimes de retraite à deux paliers et des avantages sociaux différents pour les nouveaux employés et employées. Nous avons tenu bon, et nous avons obligé Postes Canada à reculer.

#### SOLIDARITÉ!



Sylvain Lapointe  
Négociateur en chef – unité urbaine



George Floresco  
Négociateur en chef – unité des FFRS

scfp 1979 /jl sepb 225  
2015-2019/Bulletin nº 176

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue**